

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 8 du 17 février 2017

PARTIE TEMPORAIRE
Armée de l'air

Texte 11

CIRCULAIRE N° 447/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF

relative au recueil des candidatures pour le recrutement au choix au grade de lieutenant parmi les sous-officiers de carrière et au premier grade d'officier parmi les sous-officiers de la réserve opérationnelle en 2018 et à l'organisation de l'épreuve d'évaluation écrite de la session 2017.

Du 17 janvier 2017

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *sous-direction « gestion des ressources » ; bureau « gestion administrative ».*

CIRCULAIRE N° 447/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF relative au recueil des candidatures pour le recrutement au choix au grade de lieutenant parmi les sous-officiers de carrière et au premier grade d'officier parmi les sous-officiers de la réserve opérationnelle en 2018 et à l'organisation de l'épreuve d'évaluation écrite de la session 2017.

Du 17 janvier 2017

NOR D E F L 1 7 5 0 1 5 9 C

Références :

Code de la défense - Partie réglementaire 4. Le personnel militaire.

Décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 25 ; signalé au BOC 41/2008 ; BOEM 231.1.2.1, 711.2.3.2.1) modifié.

Décret n° 2014-1064 du 18 septembre 2014 (JO n° 218 du 20 septembre 2014, texte n° 17 ; signalé au BOC 52/2014) modifié.

Arrêté du 20 décembre 2012 (JO n° 15 du 18 janvier 2013, texte n° 38 ; signalé au BOC 19/2013 ; BOEM 510-4.1.1).

Arrêté du 13 décembre 2016 (BOC n° 6 du 9 février 2017, texte 2 ; BOEM 231.1.2.1).

Instruction n° 1700/DEF/DCSSA/PC/MA du 31 juillet 2014 (BOC n° 51 du 17 octobre 2014, texte 9 ; BOEM 510-4.1.1).

Instruction n° 160/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF du 14 décembre 2015 (BOC n° 57 du 30 décembre 2015, texte 16 ; BOEM 231.1.2.1).

Instruction n° 2802/DEF/DC-SCA/SD_PERFORMANCE_SYNTHESE - n° 609/DEF/DRH-AA/SDEF du 16 juin 2016 (BOC n° 37 du 11 août 2016, texte 3 ; BOEM 631.1.1, 643.1.1).

Circulaire n° 1120/DEF/DRH-AA/SDAc/BGR/CH du 21 avril 2015 (BOC n° 33 du 23 juillet 2015, texte 14 ; BOEM 232.1.1.3).

Pièce(s) Jointe(s) :

Sept annexes.

Texte abrogé :

Circulaire n° 22855/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF du 15 décembre 2015 (BOC n° 1 du 7 janvier 2016, texte 8).

Référence de publication : BOC n° 8 du 17 février 2017, texte 11.

Préambule.

La présente circulaire précise les modalités :

- de candidature, de traitement des dossiers et de sélection pour le recrutement au choix en 2018 d'officiers parmi les sous-officiers de carrière ;
- de candidature et d'organisation des épreuves d'évaluation écrite, session 2017 parmi les sous-officiers de carrière ou de la réserve opérationnelle.

Les commandants de formation administrative prendront toutes les mesures nécessaires pour informer les candidats potentiels (y compris le personnel en opération extérieure (OPEX), en stage, en formation, etc.) des dispositions de la présente circulaire.

Les modalités de candidature des sous-officiers de réserve pour un recrutement au premier grade d'officier sont précisées par la circulaire de dernière référence.

1. CANDIDATURE POUR UN RECRUTEMENT AU GRADE DE LIEUTENANT PARMIS LES SOUS-OFFICIERS DE CARRIÈRE.

1.1. Conditions.

La procédure de recrutement au grade de lieutenant comprend :

- le dépôt d'une candidature pour le recrutement au grade de lieutenant qui précise notamment la présentation ou non du candidat à l'épreuve d'évaluation écrite (EEE) ;
- dès parution des résultats de l'EEE, un entretien réalisé par l'autorité notant au second degré (ANSD) du candidat (désignée par circulaire annuelle relative à la détermination de la chaîne de notation 2017 du personnel militaire de l'armée de l'air), et la constitution du dossier de candidature par les groupements de soutien des bases de défense (GSBdD) conformément au point 4. de la présente circulaire.

Les adjudants de carrière, les adjudants-chefs de carrière et les majors de carrière peuvent se porter candidats au recrutement s'ils remplissent les conditions définies ci-dessous :

- être âgés, au 1^{er} janvier 2018 :
 - de 40 ans au plus (être né le 1^{er} janvier 1978 et postérieurement) pour les candidats au corps des officiers de l'air ;
 - de 45 ans au plus (être né le 1^{er} janvier 1973 et postérieurement) pour les candidats au corps des officiers mécaniciens de l'air ou au corps des officiers des bases de l'air ;
- avoir été promu au grade d'adjudant jusqu'au 1^{er} janvier 2016 inclus (2 ans de grade effectif) ;
- satisfaire aux normes médicales propres à chaque corps et spécialité d'officier postulé ;
- être en position d'activité le jour de l'épreuve d'évaluation écrite.

1.2. Recueil des candidatures.

Les services administration du personnel (SAP) des GSBdD, le groupement de soutien des personnels isolés (GSPI) ou, pour les personnels en position spéciale, la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/sous-direction « gestion des ressources »/bureau « gestion administrative »/département « administration du personnel en position spéciale » (DRH-AA/SDGR/BGA/DAPPS) sont responsables du recueil des candidatures et de la vérification de l'ensemble des conditions à remplir par chaque candidat au vu de ses pièces administratives et du système d'informations des ressources humaines (SIRH) ORCHESTRA.

Après l'enregistrement de la demande TE16 dans ORCHESTRA conformément au mode opératoire donné en annexe III., le SAP doit faire signer le récépissé de dépôt de candidature issu du SIRH à l'administré. L'original est archivé dans le dossier individuel unique du candidat et une copie lui est remise à titre de récépissé de dépôt de candidature.

Pour les sites non équipés du SIRH ORCHESTRA, un modèle de fiche de candidature est donné en annexe II. et est à transmettre en version électronique, à la direction des ressources humaines de l'armée de

l'air/sous-direction « gestion des ressources »/bureau « gestion administrative »/département « gestion notation, avancement et effectifs »/section « officier » (DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier) à Tours à l'adresse fonctionnelle suivante : drhaa-bga.dans-off.fct@intradef.gouv.fr.

Chaque formation transmettra la liste nominative des candidatures déposées (avec présentation ou non de l'épreuve d'évaluation écrite) par mail à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier à Tours à l'adresse fonctionnelle suivante : drhaa-bga.dans-off.fct@intradef.gouv.fr.

La clôture des inscriptions est fixée au vendredi 10 février 2017.

La candidature ne vaut que pour une seule session et doit être renouvelée à chaque nouvelle tentative. Les spécialités d'officiers accessibles aux candidats font l'objet de l'annexe IV.

La réalisation de l'EEE est obligatoire en cas de première candidature au recrutement au choix au grade de lieutenant parmi les sous-officiers de carrière.

Un candidat ayant déjà obtenu une note à l'EEE peut se représenter à celle-ci s'il souhaite améliorer sa note. Seule la meilleure des notes obtenues est retenue.

2. CANDIDATURE À L'ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE DES SOUS-OFFICIERS DE LA RÉSERVE OPÉRATIONNELLE EN VUE D'UN RECRUTEMENT AU PREMIER GRADE D'OFFICIER.

Pour les sous-officiers de réserve qui y sont assujettis conformément à la circulaire de dernière référence, la procédure de recrutement au premier grade d'officier se déroule également en deux temps :

- dépôt d'une fiche de candidature pour le recrutement au premier grade d'officier qui précise la présentation ou non du candidat à l'épreuve d'évaluation écrite ; cette candidature ne donne pas lieu à une inscription dans le SIRH ORCHESTRA ;
- dès parution des résultats de l'épreuve d'évaluation écrite, entretien de proximité réalisé par l'ANSD (désignée par circulaire annuelle relative à la détermination de la chaîne de notation 2017 du personnel militaire de l'armée de l'air) et constitution du dossier de candidature par les GSBdD.

Les conditions d'âges de candidatures au recrutement sont définies ci-dessous :

- être âgés, au 1^{er} janvier 2018, de :
 - majors certifiés ou brevetés du cadre de maîtrise « active » ou « réserve » et adjudants-chefs :
 - 55 ans au plus pour les candidats au corps des officiers de l'air de réserve ;
 - 60 ans au plus pour les candidats au corps des officiers mécaniciens de l'air de la réserve ou au corps des officiers des bases de l'air de la réserve ;
 - adjudants :
 - 50 ans au plus pour les candidats au corps des officiers de l'air de réserve ;
 - 55 ans au plus pour les candidats au corps des officiers mécaniciens de l'air de la réserve ou au corps des officiers des bases de l'air de la réserve ;
- être titulaire d'un engagement à servir dans la réserve (ESR) et avoir fait l'objet d'une notation au minimum, en qualité de réserviste ;
- posséder l'ensemble des aptitudes requises pour servir dans la réserve.

Les candidats détenteurs de la sélection n° 3 (S3) niveau présélection rang (PSR) (reçus à l'écrit) ou admis à la PSR (reçus à l'issue de l'oral) lors des sessions précédentes doivent également déposer une fiche de candidature pour le recrutement au premier grade d'officier. Pour l'étude de leur dossier, les notes prises en compte sont celles obtenues aux épreuves écrite et orale de la PSR. Ils ont la possibilité, s'ils le souhaitent, de s'inscrire à l'épreuve d'évaluation écrite organisée en 2017 pour améliorer leur note à l'écrit. Seule la meilleure des notes est retenue.

La fiche de candidature est cosignée par le militaire et le responsable ayant recueilli la candidature, après vérification des conditions à remplir. L'originale est archivée dans les pièces administratives du candidat et une copie de cette fiche est :

- transmise en version électronique, à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/sous-direction « gestion des ressources »/bureau « gestion de la réserve »/division « chancellerie et fiabilisation études »/section « chancellerie » (DRH-AA/SDGR/BGR/DCFE/CHANC) à Tours à l'adresse fonctionnelle suivante : drhaa.bgr.chancellerie.lst@intradef.gouv.fr ;
- remise au candidat à titre de dépôt de candidature.

3. ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE.

3.1. Recensement des candidatures à l'épreuve d'évaluation écrite.

Après exploitation des candidatures, la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier (pour le personnel d'active) et la DRH-AA/SDGR/BGR/DCFE/CHANC (pour le personnel de la réserve opérationnelle), transmettront pour le lundi 27 février 2017, à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/sous-direction « emploi formation »/bureau « activités et formations »/division « examens, sélections et concours »/section « sous-officier » (DRH-AA/SDEF/BAF/DESC/SO), la liste des candidats à l'EEE.

3.2. Calendrier.

L'EEE se déroulera le mercredi 17 mai 2017 de 13 h 00 à 18 h 00.

Le calendrier de cette épreuve et des travaux à réaliser est présenté en annexe I.

3.3. Déroulement général de l'épreuve d'évaluation écrite.

Commune à tous les candidats de l'armée de l'air, l'EEE consiste en une analyse commentée d'un texte de portée générale, portant sur un sujet appartenant ou n'appartenant pas au domaine de la défense. Cette épreuve est destinée à apprécier le niveau de connaissances générales, l'aptitude à exposer des idées, à en dégager les idées maîtresses et à les commenter librement. Cette épreuve permet également de juger les qualités rédactionnelles du candidat et sa maîtrise de l'expression écrite. D'une durée continue de cinq heures, l'épreuve écrite fait l'objet d'une notation de zéro à vingt.

Les copies sont corrigées dans des conditions qui garantissent l'anonymat des candidats et selon le principe de la double correction.

Aucun candidat n'est autorisé à composer s'il se présente après le début de l'épreuve.

Pour les candidats affectés outre-mer ou en poste à l'étranger, l'épreuve d'évaluation écrite se déroule au même horaire, en temps universel, qu'en métropole.

3.4. Liste des candidats convoqués à l'épreuve d'évaluation écrite.

Au vu des informations transmises par la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier et la DRH-AA/SDGR/BGR/DCFE/CHANC, la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC/SO (cf. annexe I.) établit la liste des candidats convoqués à l'épreuve d'évaluation écrite et leur répartition par centre d'examen, signée du directeur

des ressources humaines de l'armée de l'air (DRHAA) ou de son délégataire.

Cette liste est consultable sur le site intradef de la DRH-AA.

3.5. Changement de centre d'examen.

Un candidat qui ne peut pas se présenter au centre d'examen qui lui a été indiqué, pour un motif dûment justifié, peut composer dans un autre centre d'examen désigné. Le bureau formation du GSBdD perdant adresse un message de la nouvelle messagerie officielle (NEMO) au bureau formation du GSBdD gagnant, au centre d'examen perdant ainsi qu'au centre d'examen gagnant conformément à l'annexe V. Une copie du NEMO sera adressée à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC/SO.

3.6. Composition de la commission de surveillance et responsabilités afférentes.

Les chefs des centres d'examen sont responsables du bon déroulement et de la surveillance de l'épreuve d'évaluation écrite conformément à l'instruction de huitième référence. Ils veilleront, en partenariat avec les bureaux formation des GSBdD, à la bonne organisation matérielle de l'épreuve.

La commission de surveillance comprend :

- un officier ou un agent civil de catégorie équivalente, président titulaire ;
- un officier ou un agent civil de catégorie équivalente, président suppléant ;
- des surveillants, d'un grade supérieur à celui détenu par le candidat le plus gradé (un surveillant jusqu'à vingt candidats puis un surveillant de plus pour tout groupe supplémentaire de un à vingt candidats).

3.7. Commission d'évaluation de l'épreuve.

La composition de la commission d'évaluation de l'épreuve écrite est fixée à l'article 7. de l'arrêté de cinquième référence.

Cette commission procède à la levée de l'anonymat des copies corrigées et notées, puis établit la liste des résultats obtenus par les candidats.

Cette liste est transmise à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier pour les sous-officiers de l'active, et à la DRH-AA/SDGR/BGR/DCFE/CHANC pour les sous-officiers de la réserve opérationnelle.

3.8. Diffusion des résultats.

Les notes sont enregistrées dans le SIRH ORCHESTRA par la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC. Les SAP/bureaux planification formation (BPF) éditent un relevé de notes qui est notifié aux intéressés et transmis aux formations administratives pour constitution du dossier d'évaluation.

3.9. Imputation budgétaire.

Pour la métropole, les frais de déplacement pour le personnel concerné par l'épreuve d'évaluation écrite seront imputés comme suit :

- code engagement : FD3ADFDESC ;
- centre financier : 0178-0031-AA01 ;
- domaine fonctionnel : 0178-04-05 ;

- service bénéficiaire : D0232FO037 ;
- activité : 0178160109A1 ;
- libellé : DRH-AA/SDEF/BAF/DESC (division examens sélections et concours).

4. FICHE D'ÉVALUATION AU RECRUTEMENT.

Pour les candidats d'active, dès la parution des résultats de l'EEE et à l'issue de l'entretien réalisé par l'ANSD, la fiche d'évaluation au recrutement (FER) dans un corps d'officier de carrière est établie conformément aux annexes II. et III. de l'instruction de septième référence.

Elle est transmise par voie électronique (en version word et en version PDF) et par voie hiérarchique via l'autorité fusionnant de niveau intermédiaire (AFNI) à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier accompagnée des pièces suivantes :

- certificat médico-administratif d'aptitude initiale n° 620-4*/12 (conformément à l'instruction de sixième référence relative à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale), précisant notamment l'aptitude à être admis dans la spécialité et le corps d'officier de carrière choisi. Si mention est faite d'une inaptitude définitive au contrôle de la condition physique des militaires (CCPM), l'avis relatif à l'aptitude au recrutement devra prendre en compte cette donnée ;
- copie des bulletins de notation annuelle (BNA) des quatre dernières années (y compris l'année en cours).

Tous les évènements tels que sanctions disciplinaires, détachements, congés et départs définitifs de l'armée de l'air, sont signalés par message à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier avec copie aux AFNI. En cas de mutation avant la constitution du dossier, l'unité perdante signale par message à l'unité gagnante les candidatures éventuelles, avec copie à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier et aux commandements perdants et gagnants d'appartenance.

L'attention des autorités hiérarchiques est attirée sur la nécessité d'utiliser la pleine échelle de valeurs définie dans l'annexe III. de l'instruction de septième référence et d'en respecter scrupuleusement les différents degrés. Ces notes sont déterminantes pour l'établissement du classement des candidats proposés pour ce recrutement.

Après exploitation par les échelons successifs, les dossiers de candidature sont transmis par les AFNI par voie électronique pour le 13 octobre 2017 au plus tard, à l'adresse suivante : drhaa-bga.dans-off.fct@intra.def.gouv.fr.

Nota. Au niveau de l'AFNI, un état récapitulatif par corps et spécialités postulés (annexe VII.), des sous-officiers candidats au recrutement au grade de lieutenant est établi et transmis pour la même date à la DRH-AA. Chaque candidat fait l'objet d'une appréciation résumée (tout spécialement appuyé « TSA », proposé « P » ou ajourné « AJ ») et d'un classement de proposition par spécialité postulée.

Tout dossier de candidature incomplet ou ne respectant pas les directives données [classement des candidats, aptitude à l'emploi d'officier (AEO) qui ne correspond pas à l'évaluation des qualités foncières de l'intéressé, certificat médical non conforme ou qui n'est plus en cours de validité] sera retourné par voie hiérarchique.

Le calendrier des travaux fait l'objet de l'annexe I.

5. SÉLECTION DES CANDIDATS.

Un candidat peut postuler pour une ou plusieurs spécialités si ses compétences l'y autorisent.

Une seule FER est établie quels que soient les spécialités ou corps postulés.

L'ANSD dispose de toute latitude pour évaluer le potentiel de compétence du candidat sur la FER, dans la ou les spécialité(s) choisie(s), au regard de son expérience professionnelle ou des diplômes détenus. Les souhaits des spécialités d'officier émis par le candidat doivent être cohérents et le plus proche possible de la spécialité de sous-officier d'origine ou de compétences particulières détenues.

L'officier nouvellement nommé doit être en effet capable d'occuper immédiatement son poste et ce sans formation particulière.

La spécialité d'officier retenue par la DRH-AA est fonction des besoins de l'armée de l'air, de la spécialité d'origine et des compétences du candidat.

La sélection définitive prend notamment en considération :

- le dossier individuel du candidat (notation, admissibilité éventuelle à l'école militaire de l'air etc.) ;
- les résultats obtenus à l'EEE ;
- les avis hiérarchiques exprimés ;
- l'aptitude à l'état d'officier.

Par ailleurs, il est rappelé que l'aptitude médicale constitue un élément important d'appréciation du potentiel et de l'employabilité des candidats. Cette aptitude s'entend non seulement de l'aptitude générale au service et à la spécialité mais également de l'aptitude aux activités militaires suivantes : OPEX, opération intérieure (OPINT), CCPM et garde (qui inclut port et usage de l'arme, travail de nuit et port de charges lourdes).

Il appartient ainsi à l'ANSD de prendre en compte, au titre de l'avis sur la manière de servir, l'aptitude médicale et les restrictions médicales d'emploi applicables aux candidats (à l'appui des résultats de la visite médicale périodique et des éventuels certificats de visite *ad hoc*) et d'en informer le gestionnaire. Il est également demandé à l'ANSD de mentionner, dans ce même avis, les dossiers des candidats dont l'inaptitude et les restrictions d'emploi ont été générées par une activité de service.

6. DÉSISTEMENT.

Dans le cas d'une première candidature au recrutement, un désistement à l'EEE entraîne *de facto* un désistement au recrutement.

6.1. Désistement au recrutement.

Pour tout désistement de candidature, se référer au mode opératoire D10 « annulation et désistement candidature concours examen » disponible sur le site ORCHESTRA rubrique « documentation – documentation métier RH – modes opératoires ».

Le formulaire de la demande d'annulation ou de désistement sera émargé par l'administré et archivé dans ses pièces avec le récépissé de dépôt de candidature précédemment émargé.

Tout désistement devra être signalé à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC/SO et à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier pour le personnel d'active et à la DRH-AA/SDGR/BGR/DCFE/CHANC pour le personnel de la réserve opérationnelle, par mail dont le modèle est donné en annexe VI.

6.2. Désistement à l'épreuve d'évaluation écrite.

Si le candidat a déjà présenté l'EEE antérieurement, il peut se désister de celle-ci sans se désister au recrutement. Dans ce cas, il ne sera pas enregistré de désistement de candidature dans ORCHESTRA. Ce désistement devra être signalé à la DRH-AA/SDEF/BAF/DESC/SO et à la

DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier pour le personnel d'active et à la DRH-AA/SDGR/BGR/DCFE/CHANC pour le personnel de la réserve opérationnelle, par mail dont le modèle est donné en annexe VI.

7. ABROGATION.

La circulaire n° 22855/DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF du 15 décembre 2015 relative au recueil des candidatures pour le recrutement au choix au grade de lieutenant parmi les sous-officiers de carrière et au premier grade d'officier parmi les sous-officiers de la réserve opérationnelle en 2017 et à l'organisation de l'épreuve d'évaluation écrite de la session 2016 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de division aérienne,
adjoint au directeur des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Bernard DUPLAND.

**ANNEXE I.
CALENDRIER DES TRAVAUX.**

TRAVAUX.	AUTORITÉS RESPONSABLES.	DATES.	DESTINATAIRES.
Enregistrement des candidatures.	SAP des GSBdD Antenne SAP GSPI DRH-AA/SDGR/BGA (1)	Jusqu'au 10 février 2017.	SIRH ORCHESTRA
Transmission des fiches de candidatures (sites non équipés du SIRH).	Bureau personnel militaire (BPM) des GSBdD Antenne SAP GSPI DRH-AA/SDGR/BGA (1)	En flux continu jusqu'au 10 février 2017.	DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier
Envoi des messages comportant la liste nominative des candidatures déposées.	BPM des GSBdD Antenne SAP GSPI DRH-AA/SDGR/BGA (1)	Jusqu'au 17 février 2017.	DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier
Transmission de la liste des candidats devant présenter l'épreuve d'évaluation écrite.	DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier DRH-AA/SDGR/BGR/DCFE/CHANC	27 février 2017.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC
Liste des candidats convoqués à l'épreuve écrite.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC	10 mars 2017.	Site intradef DRH-AA.
Désignation des centres d'examen.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC	17 mars 2017.	BPF des GSBdD DRH-AA/SDGR/BGA (1) Direction des formations/département tests examens DF/DTE Site intradef DRH-AA.
Mise en place des sujets.	Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA) Rochefort (DF/DTE).	À compter du 17 mars 2017.	Centres d'examen.
Épreuve d'évaluation écrite.	Centres d'examen.	17 mai 2017.	/
Expédition des copies.	Centres d'examen.	À l'issue de l'épreuve.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC
Tri et anonymat des copies.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC	Du 22 mai au 2 juin 2017.	/
Correction de l'épreuve d'évaluation écrite.	Jury	Du 6 au 16 juin 2017.	/
Etude des résultats par la commission d'évaluation de l'épreuve écrite.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC	Semaine 25.	DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier DRH-AA/SDGR/BGR/DCFE/CHANC
Liste des résultats obtenus par les candidats.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC	Semaine 25.	BPF des GSBdD GSPI DRH-AA/SDGR/BGA (1)
Insertion des notes dans le SIRH ORCHESTRA.	DRH-AA/SDEF/BAF/DESC	Semaine 26.	SIRH ORCHESTRA

Communication des notes.	BPF des GSBdD Antenne SAP GSPI DRH-AA/SDGR/BGA (1)	Semaine 26.	
Entretien de proximité et établissement des dossiers de candidatures (FER), envoi à l'AFNI.	ANSD	A partir de la semaine 27.	Autorités fusionnant de niveau intermédiaire (AFNI).
Transmission des dossiers d'évaluation.	ANSD	Jusqu'au 15 septembre 2017.	AFNI.
Envoi des dossiers d'évaluation.	AFNI	Jusqu'à la semaine 41.	DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier

Commission plénière et diffusion de la liste des personnels recrutés au grade de lieutenant dans le corps des officiers de carrière courant février 2018.

(1) Pour les personnels en position spéciale.

ANNEXE II.
FICHE DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT.

FICHE DE CANDIDATURE POUR LE RECRUTEMENT.

AU CHOIX EN (1) AU GRADE DE LIEUTENANT PARMIS LES SOUS-OFFICIERS DE CARRIÈRE DE L'ARMÉE DE L'AIR

AU PREMIER GRADE D'OFFICIER EN (1) PARMIS LES SOUS-OFFICIERS DE LA RÉSERVE

ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE SESSION (2)

MATRICULE Orchestra :

NIA :

GRADE :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

NOM de jeune fille :

INDICE DE SPÉCIALITÉ DETENU (6 chiffres) :
SPÉCIALITÉ (S) OFFICIER POSTULÉE (S) :

UNITÉ D'AFFECTATION :

LIEU :

COMMANDEMENT GESTIONNAIRE :

CANDIDAT DÉCLARÉ REÇU À L'ÉCRIT PSR SESSION (3) OUI NON

VOLONTAIRE POUR PRÉSENTER L'ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE :

OUI

NON

(1) année du recrutement

(2) année de la session

(3) indiquer l'année d'obtention de l'écrit de la PSR

(4) signature du candidat précédée de la mention :

« Je suis susceptible d'être recruté au choix au grade de lieutenant »

Date et signature du responsable
ayant recueilli la candidature

A _____, le
Signature du candidat (4)

Destinataires :

- DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier - Tours (active)
- DRH-AA/SDGR/BGR/DCFE/CHANC - Tours (réserve)
- PPDI Mdle 722/13
- Intéressé

ANNEXE III.
**MODE OPÉRATOIRE RELATIF À L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES AU
RECRUTEMENT AU CHOIX AU GRADE DE LIEUTENANT.**

**MODE OPÉRATOIRE RELATIF À L'ENREGISTREMENT DES CANDIDATURES AU
RECRUTEMENT AU CHOIX AU GRADE DE LIEUTENANT.**
(à paraître sur le site ORCHESTRA)

PERSONNEL D'ACTIVE UNIQUEMENT.

DEMANDE A ÉTABLIR POUR TOUS LES CANDIDATS.

→ NE PAS SAUVE GARDER AVANT L'ÉTAPE ⑥

- ① Transaction : PA 30.
- ② Infotype 9500 – Demande.
- ③ Sous-type TE16 – Recrutement grade LTT carrière.
- ④ Cliquer sur le bouton Créer.
- ⑤ Renseigner les rubriques suivantes :

- type de demande : GSBDD, BANG, 3ème VOIE

la chaîne d'avis OCA ne correspondant pas aux acteurs ANSD/AFNI, les onglets « acteurs » ont été supprimés. Ne pas les recréer via le bouton « identification des acteurs ».

- Choix n° 1 et éventuellement choix n° 2 : renseignez **9109** si le candidat postule pour une spécialité du corps des officiers de l'air, **9411** pour le corps des mécaniciens de l'air et **9412** pour le corps des bases de l'air.
- Compléter au bas de l'écran :
 - Année de session 2017
 - Année de recrutement 2018
- Insérer la ou les spécialité (s) postulée (s) puis validez  à l'aide de la touche clavier.
- Pour les candidats volontaires à l'épreuve d'évaluation écrite, cocher obligatoirement la case « présentation à l'épreuve ».

Afficher à l'écran la fiche de candidature en cliquant sur l'icône Mémoire

- ⑥ Imprimer la fiche de candidature puis faire émarger le candidat (ainsi que du responsable ayant recueilli la demande.
- ⑦ Retourner à l'écran précédent puis cliquer sur le bouton **sauvegarde** pour envoi de la notification à la DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officier.

ANNEXE IV.
SPÉCIALITÉS OUVERTES AUX SOUS-OFFICIERS DE CARRIÈRES.

1. PERSONNEL NAVIGANT.

SPÉCIALITÉS DÉTENUES PAR LES CANDIDATS.		SPÉCIALITÉS OFFICIERS CORRESPONDANTES.			
		OFFICIERS DE L'AIR.		OFFICIERS MÉCANICIENS DE L'AIR.	
1351	Radio de bord calibration.				Toutes spécialités du corps des officiers mécaniciens de l'air.
1421	Opérateur de ravitaillement en vol.	1421	Opérateur de ravitaillement en vol.		
1451	Mécanicien d'équipage « conduite ».	1451	Mécanicien d'équipage « conduite ».		
1452	Mécanicien d'équipage « sécurité cabine ».	1452	Mécanicien d'équipage « sécurité cabine ».		
1453	Mécanicien d'équipage « soute ».	1453	Mécanicien d'équipage « soute ».		
1460	Mécanicien d'équipage « personnel navigant de cabine ».	1460	Mécanicien d'équipage « personnel navigant de cabine ».		
1610	Parachutiste navigant expérimentateur.	1600	Officier parachutiste navigant expérimentateur.		

2. PERSONNEL NON NAVIGANT.

GROUPE DE SPÉCIALITÉS DÉTENUES PAR LES CANDIDATS.		SPÉCIALITÉS OFFICIERS CORRESPONDANTES.			
		OFFICIERS MÉCANICIENS DE L'AIR.		OFFICIERS DES BASES DE L'AIR (1).	
1700	Sauveteur plongeur hélicopté.	1700	Sauveteur plongeur hélicopté.		
21	Aéronef et vecteur.	2100 2300	Aéronef et vecteur. Armement.		
22	Matériels télécommunications aéronautiques.	2100	Aéronef et vecteur.		
		2200	Systèmes et matériels électroniques.		
		2300	Armement.		
23	Armement.	2300	Armement.		
24	Photo.			3740	Communication/image.
25	Matériel environnement et mécanique sol.	2500	Environnement et mécanique.	3500	Infrastructure (2).
26	Sécurité incendie et sauvetage.	2600	Pompier.		
27	Logistique.	2700	Logisticien.	3630	Administration-finances.
28	Acheminement par vecteurs aériens.	2800	Transit aérien (3).		
31	Renseignement.			3100	Renseignement.
3181	Inspecteur de sécurité de la défense.			3181	Inspecteur de sécurité de la défense ou spécialité d'origine (4)
3211	Contrôleur des opérations aériennes.			3211	Contrôleur opérations aériennes (5)
3212	Contrôleur de circulation aérienne.			3212	Contrôleur de circulation aérienne (5)
3219	Contrôleur des opérations aériennes qualifié « interception ».			3219	Contrôleur des opérations aériennes qualifié « interception » (5)
3220	Opérateur de surveillance aérienne.			3220	Officier de surveillance aérienne (5).

3251	Météorologiste.			3251	Météorologiste.
3261	Moniteur de simulateur de vol.			3710	Enseignement encadrement.
34	Protection.	2600	Pompier.	3410	Fusilier commando parachutiste de l'air.
3420	Spécialiste défense sol-air.			3420	Officier défense sol-air.
35	Infrastructure.			3500	Infrastructure.
3610	Gestionnaire RH – secrétariat.			3610	Ressources humaines.
363X	Achat – comptabilité – finances.			3630	Administration-finances.
3650	Conseiller en recrutement.			3610	Ressources humaines ou spécialité d'origine (6).
3721	Moniteur d'entraînement physique militaire et sportif (EPMS).			3710	Enseignement encadrement
3800	Restauration et hôtellerie.			3630	Administration-finances.
80XX	Systèmes d'information et de communications	2200	Systèmes et matériels électroniques.	3640	Informatique (2).
2280	Communication, navigation et surveillance (CNS).				

(1) La spécialité du corps des officiers des bases de l'air 3710 « enseignement/encadrement » est ouverte à toutes les spécialités de sous-officiers du personnel non navigant (PNN).

(2) Si expérience dans la spécialité.

(3) Peuvent se porter candidat les sous-officiers qualifiés « Transit » appartenant à d'autres spécialités.

(4) Ou autre si expérience avant direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD).

(5) La détention du brevet de maître contrôleur est obligatoire.

(6) Ou autre si expérience avant recrutement.

ANNEXE V.
MODÈLE TYPE DE MESSAGE NEMO À ADRESSER EN CAS DE CHANGEMENT DE CENTRE D'EXAMEN.

**MODÈLE TYPE DE MESSAGE NEMO À ADRESSER EN CAS DE CHANGEMENT DE CENTRE
D'EXAMEN.**

FROM GSBDD ACTUEL

TO GSBDD GAGNANT
CENTRE D'EXAMEN GAGNANT

INFO CENTRE D'EXAMEN PERDANT
drhaa-desc-off-recrinterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr

NON PROTÉGÉ

NMR /

OBJ / ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE – SESSION 2017 - CHANGEMENT DE CENTRE
D'EXAMEN

REF / CIRCULAIRE NMR /DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/OFF DU

VOUS DEMANDE FAIRE EFFECTUER ÉPREUVE D'ÉVALUATION ÉCRITE SESSION 2017 AU
PROFIT DU :

GRADE – NOM - PRÉNOM

NIA

AFFECTATION

INDICE DE SPÉCIALITÉ (6 chiffres)

NMR SAP

MOTIF :

SIGNÉ : CHEF DU SERVICE ADMINISTRATION DU PERSONNEL

ANNEXE VI.
MODÈLE TYPE DE MAIL À ADRESSER EN CAS DE DÉSISTEMENT.

MODÈLE TYPE DE MAIL À ADRESSER EN CAS DE DÉSISTEMENT

DESTINATAIRES :

drhaa-desc-off-recrinterne.gestionnaire-rh.fct@intradef.gouv.fr ¹

drhaa-bga.dans-off.fct@intradef.gouv.fr.

drhaa.bgr.chancellerie.lst@intradef.gouv.fr ²

OBJ / DÉSISTEMENT RECRUTEMENT LIEUTENANT DE CARRIERE – SESSION 2017

VOUS INFORME DESISTEMENT :

AU RECRUTEMENT / A L'EPREUVE D'EVALUATION ECRITE

DE

GRADE – NOM - PRÉNOM

NIA

AFFECTATION

NMR SAP

¹ Uniquement en cas de désistement à l'épreuve d'évaluation écrite

² Concerne le personnel de réserve

ANNEXE VII.
ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE
SOUS-OFFICIERS DE CARRIÈRE.

**ÉTAT RÉCAPITULATIF DES CANDIDATURES POUR LE RECRUTEMENT DE
SOUS-OFFICIERS DANS UN CORPS D'OFFICIERS DE CARRIÈRE.**

Commandement gestionnaire :

Corps postulé :

Grade	Nom	Prénom	Spécialité d'origine détenue	Mention (TSA - P - AJ)	Classement dans la spécialité postulée.
Spécialité postulée :					
Spécialité postulée :					
Spécialité postulée :					

Date, signature (autorité de fusionnement)

Destinataire :

- DRH-AA/SDGR/BGA/DGNAE/Officiers – Tours